

Mutuelle Petite Enfance  
des Vallons du Lyonnais à Vaugneray  
18 bis, chemin du stade  
69670 Vaugneray  
04 78 57 00 89

## Règlement « Prêt de Jeux »

- **3 jeux par emprunt pour les assistant.e.s maternel.le.s**
- **2 jeux par emprunt pour les familles**

Vous êtes adhérent.e.s à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray (MPEVLV), gestionnaire des relais assistante.s maternel.le.s « Le Monde de Zébulon » et « Val'Petite Enfance » et de l'Espace de Vie Sociale « La Farandole des Vallons ».

A ce titre, vous pouvez donc bénéficier du service prêt de jeux.

### Les permanences de prêt de jeux :

- Le samedi matin, d'octobre à juin, lors des animations familles de 10h à 12h quand elles se déroulent sur Vaugneray
- 1 fois par mois en semaine de 9h30 à 11h selon un planning communiqué en début d'année scolaire

**Aucun retour ni emprunt n'est possible pendant l'espace d'accueil parents/enfants autour du jeu**

**Aucun retour ni emprunt n'est possible pendant les temps collectifs**

Les jeux empruntés lors de la dernière permanence de l'année scolaire peuvent être conservés tout l'été.

Les permanences sont tenues par au moins 2 assistant.e.s maternel.le.s et/ou parents volontaires. **Sans volontaire les permanences ne pourront être maintenues.**

Concernant le « Val'Petite Enfance », sur la commune d'Yzeron uniquement, les classeurs de prêts de jeux sont à votre disposition le vendredi qui précède la permanence.

### Pour emprunter :

- Un chèque de caution de 50 € vous est demandé lors de votre adhésion annuelle. Il sera détruit à chaque renouvellement.

Ce chèque de caution est encaissé :

- en cas de non-retour d'un jeu dans les 4 mois qui suivent le mois d'emprunt
- en cas de cumul de jeux retournés défectueux ou incomplets

Un chèque de caution encaissé ne pourra pas donner lieu à un remboursement même en cas de retour des jeux tardif

- L'adhérent est sensé avoir pris connaissance du règlement « prêt de jeux » lors de la signature de son adhésion.

### Règles à respecter :

- Les jeux sont vérifiés au départ par l'emprunteur et au retour par les responsables des prêts de jeux
- **Tous les jeux doivent être rendus PROPRES et DESINFECTES (Produits ou lingettes désinfectantes)**
- Les piles ainsi que les fournitures consommables sont à la charge des adhérents.

Attention ! Pour les jeux à piles, vérifier que le cache pile soit bien refermé pour éviter tout danger.

**La Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux.**

Merci de votre participation et bon jeu à tous.